

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

A2018C05442

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Demandes d'autorisation d'ouverture de travaux minier et de permis d'exploitation

d'un gîte géothermique
basse température en vue
de la production d'eau
chaude sanitaire et du
chauffage de sept bâtiments
d'habitation

(îlot Peugeot)

COMMUNE DE GRENOBLE
présentées par la
SCI 51/57 route de Lyon 2007
(siège social :

4 rue Clotilde Bizolon
69002 LYON)

Maître d'ouvrage :
GRENOBLE HABITAT

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-09-02 du 6 septembre 2018 une enquête publique sur le projet susvisé d'une durée de 33 jours est prescrite du : lundi 15 octobre 2018 au vendredi 16 novembre 2018 inclus.

Au terme de la procédure la décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus.

L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique le dossier comprenant une étude d'impact et l'absence d'avis de l'autorité environnementale est consultable :

- en mairie de GRENOBLE, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,

- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête

publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de GRENOBLE,

- par courriel à l'adresse électronique suivante :

ddpp-observations-ic
@isere.gouv.fr jusqu'au 16 novembre 2018 à 17h30.

- par voie postale à la mairie de GRENOBLE, à l'attention de Mme le commissaire-enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État en Isère.

Le commissaire-enquêteur Mme Catherine MALABRE, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de GRENOBLE aux jours et heures suivants :

- lundi 15 octobre 2018 de 9h à 12h

- mercredi 24 octobre 2018 de 14h30 à 17h30

- mardi 30 octobre 2018 de 11h à 14h

- jeudi 8 novembre 2018 de 9h à 12h

- vendredi 16 novembre 2018 de 14h30 à 17h30 clôture.

En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. Grégoire RIBOUD de GRENOBLE HABITAT (tel : 04.76.33.-47.39) ou M. Edouard TISSIER du bureau d'études ANTEAGROUP (tel : 04.37.85.19.83)

- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.34).

Toute personne peut à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le permis d'exploitation demandé par la SCI 51/57, route de Lyon 2007 fait l'objet d'une mise en concurrence. Les demandes concurrentes portant sur tout ou partie du même périmètre sont présentées au plus tard dans les

quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées-, à la mairie de GRENOBLE et sur le site internet des services de l'État précité, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A2018C05469

Commune de CHÂTEAU-BERNARD

Avis d'enquête publique portant sur la révision générale du plan d'occupation des sols et élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de CHATEAU-BERNARD

Par arrêté n° 2018-19 du 2 octobre 2018, Le Maire de la Commune de CHATEAU-BERNARD a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur un projet de révision générale du plan d'occupation des sols et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est rendue nécessaire par :

- Les évolutions réglementaires et législatives récentes (Loi ENE et Loi ALUR).

- La mise en compatibilité avec les documents supra communaux notamment existants ou en cours : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Le SDAGE Rhône Méditerranée Corse, le Scot de la Région Urbaine de Grenoble...

- La définition d'un véritable projet d'aménagement pour la décennie à venir.

A cet effet, Monsieur Rémy PASTEUR, inspecteur pédagogique régional retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera en mairie du 19 octobre 2018 au 22 novembre 2018 inclus aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h.

- Lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 17h.

Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences en mairie où il recevra le public les :

- Vendredi 19 octobre 2018 de 16h30 à 18h30.

- Dimanche 11 novembre 2018 de 8h30 à 11h00.

- Jeudi 22 novembre 2018 de 16h00 à 18h00.

Éventuellement, réunion publique (R123-20), le mercredi 21 novembre 2018.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête : M. Remy PASTEUR, Mairie La Chapelle, 38650 Château-Bernard. Une adresse mail spécifique est également mise à disposition : plu.

chateaubernard38650@gmail.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie à l'issue d'un délai de 30 jours après clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées à M. Le Maire à l'adresse électronique suivante : mairie.chateaubernard@orange.fr, et par téléphone au secrétariat : 04.76.34.05.07 Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le dossier sera également disponible sur le site de la commune : www.chateau-bernard.fr

Au terme de l'enquête, la modification sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.